

# SÈVREMOINE

Conseil municipal de Sèvremoine

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 30 JANVIER 2025

**Nombre de membres du Conseil municipal : 64**  
**Nombre de Conseillers municipaux présents : 43**  
**Date de la convocation : vendredi 24 janvier 2025**  
**Délibération n° : DCM\_2025\_004**  
Matière 4.2

**Le jeudi 30 janvier deux mille vingt-cinq, à 20 h 00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.**

### Conseillers municipaux présents :

(43) Anne-Marie Avy, Claire Baubry, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Catherine Brin, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, Eric Chouteau, André Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Aglaë De Beauregard, Pierre Devèche, Sylvie Dupin de la Guérvrière, Christelle Dupuis, Guillaume Fillaudeau, Cécile Fleurance, Jean-Marie Frouin, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Cécile Grelaud, Emmanuel Guilloteau, Sabrina Guimbretière, Marianne Guinebretière, Didier Huchon, Colette Landreau, Mathieu Leray, Isabelle Maret, Benoît Martin, Jean-Louis Martin, Sébastien Mazan, Isabelle Mériaux, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Florence Poupin, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Thierry Rousselot, Claire Steinbach, Jean-Luc Tilleau, Jérôme Zawadzki.

### Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote :

(15) Philippe Bacle, Gaëtan Barreau, Claude Brel, Georges Brunetière, Aurélie Brunet, Stéphane Buron, Caroline Fonteneau, Vincent Guillet, Christine Hamard, Lydie Jobard, Quentin Mayet, Virginie Neau, Tiffany Portemann, Joris Raflebeau. Marina Saudreau.

### Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (6)

Guillaume Benoist	Claire Steinbach
Alexandre Brugerolle de Fraissinette	Geneviève Gaillard
Elisabeth Caillaud	Christelle Dupuis
Sébastien Dessein	Jean-Michel Coiffard
Christian Gaborit	Mathieu Leray
Alain Pensivy	Claire Baubry

Secrétaire de séance : Pierre Devèche

## Création d'emplois en accroissements temporaires et saisonniers pour l'année 2025

**Rapporteur : Didier Huchon, Maire**

### EXPOSE DES MOTIFS

L'article L.332-23 du Code général de la fonction publique précise que les collectivités peuvent recruter du personnel temporaire pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité, après création des emplois par délibération du Conseil municipal.

Comme cela est réalisé depuis 2019, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à identifier la création d'emplois pour accroissements temporaires et saisonniers d'activité au titre de l'année 2025. Ces emplois sont répartis dans les différents pôles et services de la commune suivant la présentation exposée ci-après, en fonction des besoins dans le respect des contraintes budgétaires de la masse salariale.

#### Pôle Ressources :

Cadre d'emplois	Cat.	Poste	Nb d'emplois	Motif de recrutement
Adjoint administratif	C	Gestionnaire administratif	1	Acc. Temporaire

#### Pôle services à la population – Service Enfance jeunesse :

Cadre d'emplois	Cat.	Poste	Nb d'emplois	Motif de recrutement
Adjoint technique	C	Agent de restauration et animation	57	Acc. Temporaire
Adjoint technique	C	ATSEM	2	Acc. Temporaire

#### Pôle Vie Locale – Service Culture :

Cadre d'emplois	Cat.	Poste	Nb d'emplois	Motif de recrutement
Adjoint d'animation	C	Animatrice Musée	1	Acc. Saisonnier
Adjoint d'animation	C	Agent de bibliothèque/ludothèque (ludomobile)	1	Acc. Temporaire ou saisonnier

#### Pôle Vie Locale – Service Sports et piscine municipale Nage & O' :

Cadre d'emplois	Cat.	Poste	Nb d'emplois	Motif de recrutement
Educateur territorial des APS	B	Chef de bassin	1	Acc. Saisonnier
Educateur territorial des APS	B	Maitre-nageur / Surveillant de baignade	3	Acc. Saisonnier
Adjoint technique	C	Agent d'accueil entretien piscine	3	Acc. Saisonnier

A cette fin, une enveloppe de crédits est prévue au chapitre 012 des dépenses de fonctionnement du budget principal de fonctionnement de la commune.

### DELIBERATION

**VU** le Code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-23,

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**VU** l'avis du Bureau municipal en date du 16 janvier 2025,

**CONSIDERANT** la nécessité de créer 69 emplois non permanents compte-tenu d'accroissements temporaires ou saisonniers d'activité pour l'année 2025 dans les services de la commune de Sèvremoine pour garantir les nécessités de service.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
49	49		

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à créer ces 69 emplois non permanents pour faire face à des besoins d'accroissements temporaires ou saisonniers d'activité dans l'année 2025.
- **IMPUTE** les dépenses afférentes sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 012 "dépenses de personnel" du budget principal de la commune.

Copie certifiée conforme au registre dument signé

Pour le Maire et par délégation :



**Anne Pithon**

*Directrice générale des services*